

UTILISATION DU SOL
ZONE A NATURE LEGALES
EXTENSION DE LA ZONE A SATIR
LIMITES INDICATIVES D'URBANISATION

RESSOURCES DU SOUS-SOL
ZONE "N" DE PROTECTION DES EAUX SOUS-ERRAINES LEGALES
SECTEUR D'EXPLOITATION DE MATERIAUX
PLAN SECTORIEL POUR L'EXTRACTION DES MATERIAUX (PSEM) RESSOURCES A PRESERVER

MOBILITE
ROUTE PRINCIPALE
ROUTE DE LIAISON
ROUTE COLLECTIVE
ROUTE DE DESERTE
ACCES AUX AFFECTATIONS FUTURES
CARREFOUR
STATIONNEMENT PUBLIC
ZONES D'AMERSON DE TRAFIC
ARRET DE BUS
GARE
CHEMIN DE FER

Mobilité douce
CHEMIN PIETON / TROTTOIR
CHEMINEMENT PIETONNIER
STATIONNEMENT CYCLES
RESEAU CYCLABLE CANTONAL UTILITAIRE

Réseaux touristiques
CHEMIN DE RANDONNEE PEDESTRE
ITINERAIRE DE CYCLOTOURISME BAUSE
PARCOURS VTT BAUSE
REMONTÉE MECANIQUE
DOMAINE SKIABLE

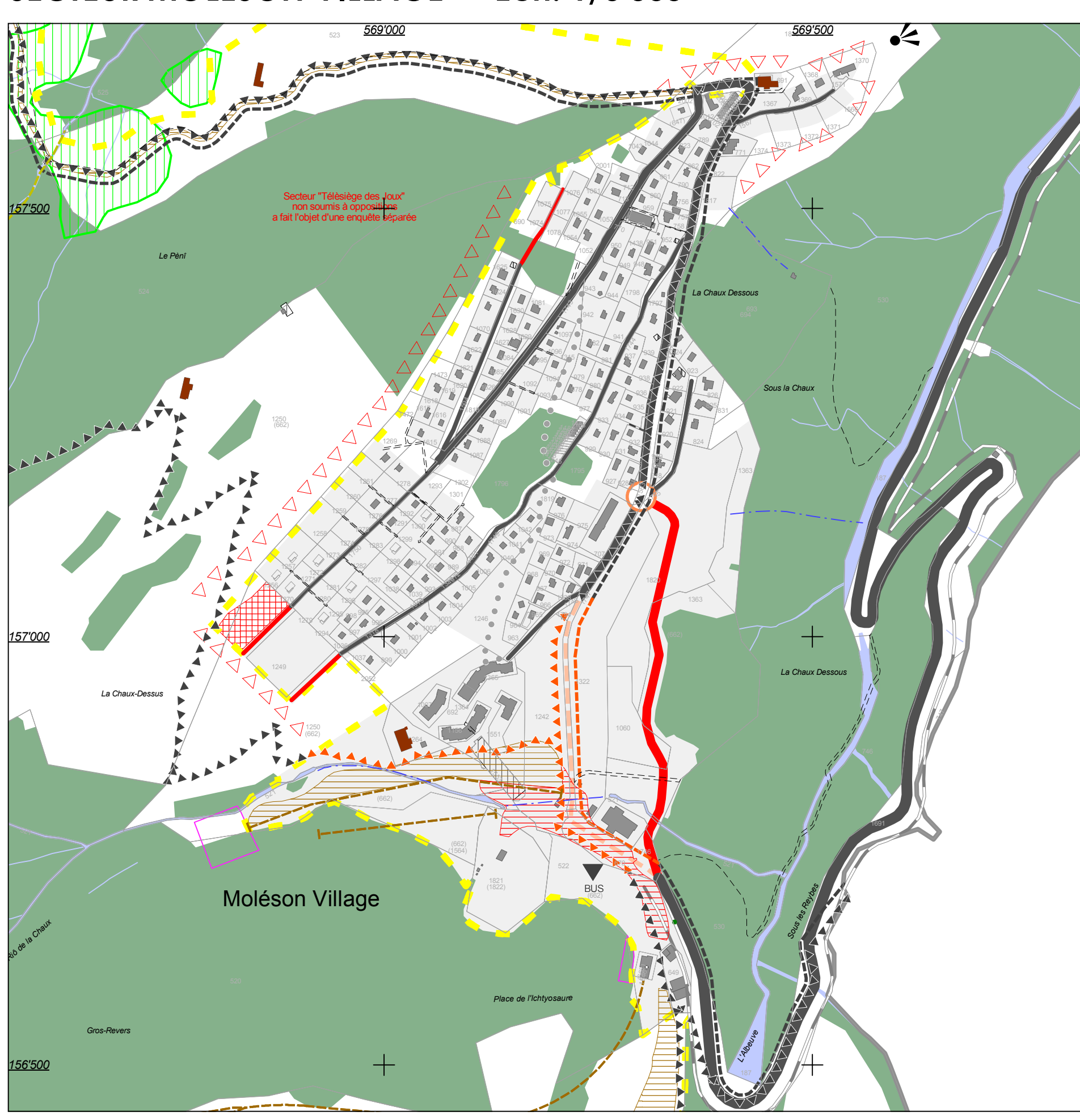
SITES ET PAYSAGE
PERMETTRE DE PROTECTION DE LA NATURE
COULEUR A FAUNE D'IMPORTANCE SUPRA-REGIONALE
COULEUR A FAUNE D'IMPORTANCE REGIONALE
COULEUR A FAUNE D'IMPORTANCE LOCALE
POINT DE CONFLIT ENTRE BATIMENTS ET TRAFIC ROUTIER
SITE PROXIMITE A LA SALAMANDRE TACHETEE - Présence possible
POINT DE VUE CARACTERISTIQUE
ARBRES - Boisements hors forêt (en zone à 30%)
HAIE / SURFACE BOISEE - Boisements hors forêt (en zone à 30%)
VERGER - Boisements hors forêt (en zone à 30%)
AIRE FORESTIERE

ENERGIE
CENTRALE DE PRODUCTION DE CHALEUR
PERMETTRE D'ENERGIE DE RESEAU OU CHAUFFAGE A DISTANCE
CONDUITE DE GAZ
LIGNE ELECTRIQUE
SITE D'IMPLANTATION POTENTIEL D'ENERGIE EOLIENNE

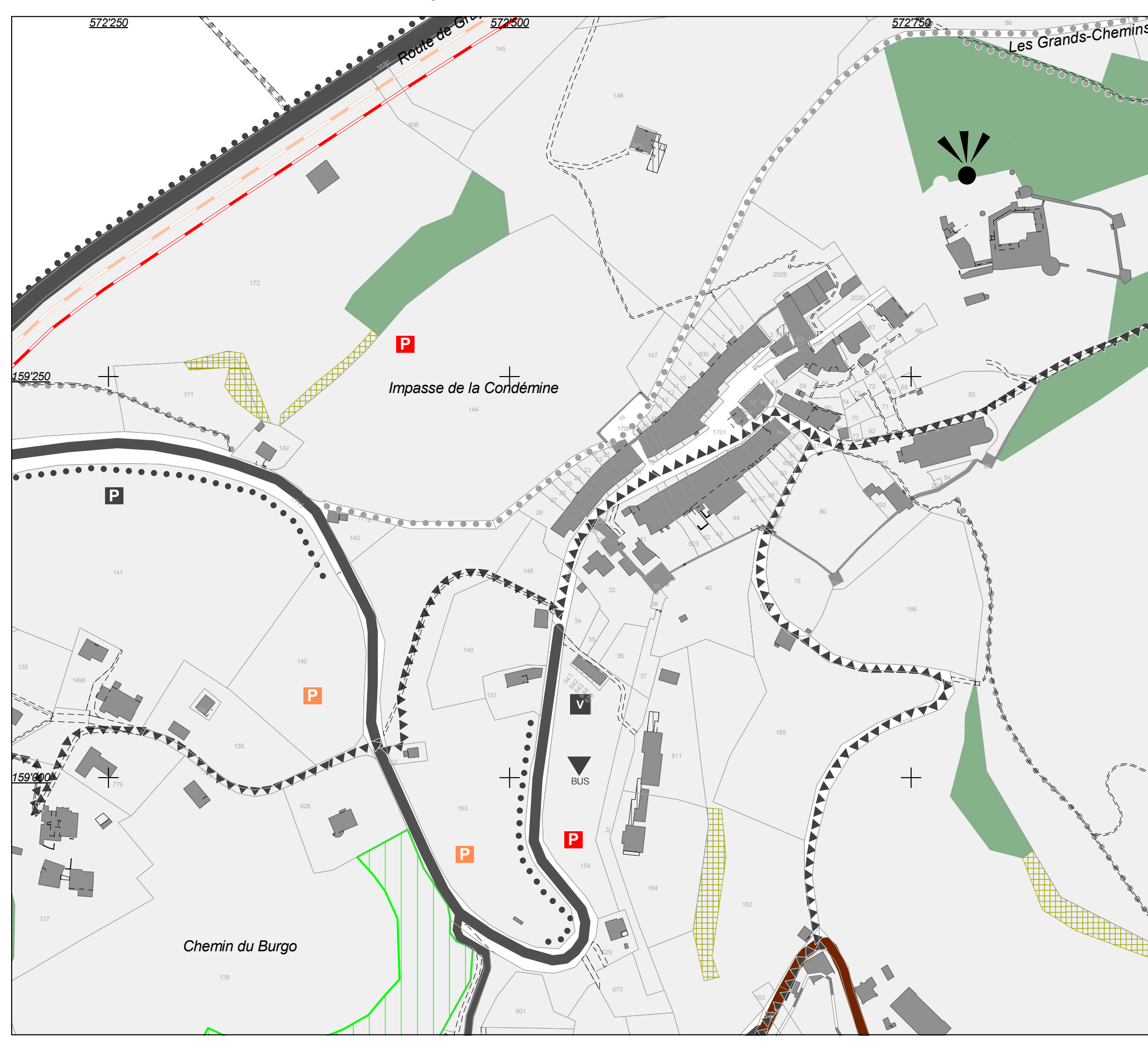
INFORMATIONS INDICATIVES
COURS D'EAU SOUS TUNNEL (tracé incertain)
COURS D'EAU HISTORIQUE (tracé incertain)
COURS D'EAU
ZONE SPECIALE DE MOLESON
PERMETTRE DE SPORTS ET LOISIRS DE MOLESON
CONE DE VISIBILITE
PSA - PERMETTRE D'AMERSON - Selon fiche PSA du 30 janvier 2002
PSA - TERRITOIRE AVEC LIMITATION D'OBSTACLE - du 23 octobre 2014
PSA - TERRITOIRE EXPOSE AU BRUIT - Selon fiche PSA du 30 janvier 2002
CHALET D'ALPAGE
PERMETTRE COMMUNAL

Mise en consultation publique par publication dans la feuille officielle (PCL) n°... de ...
Adopté par le Conseil communal de la commune de Gruyères, le ...
Le Secrétaire : ... Le Syndic : ...
Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le ...
Le Conseiller PDS, Directeur : ...

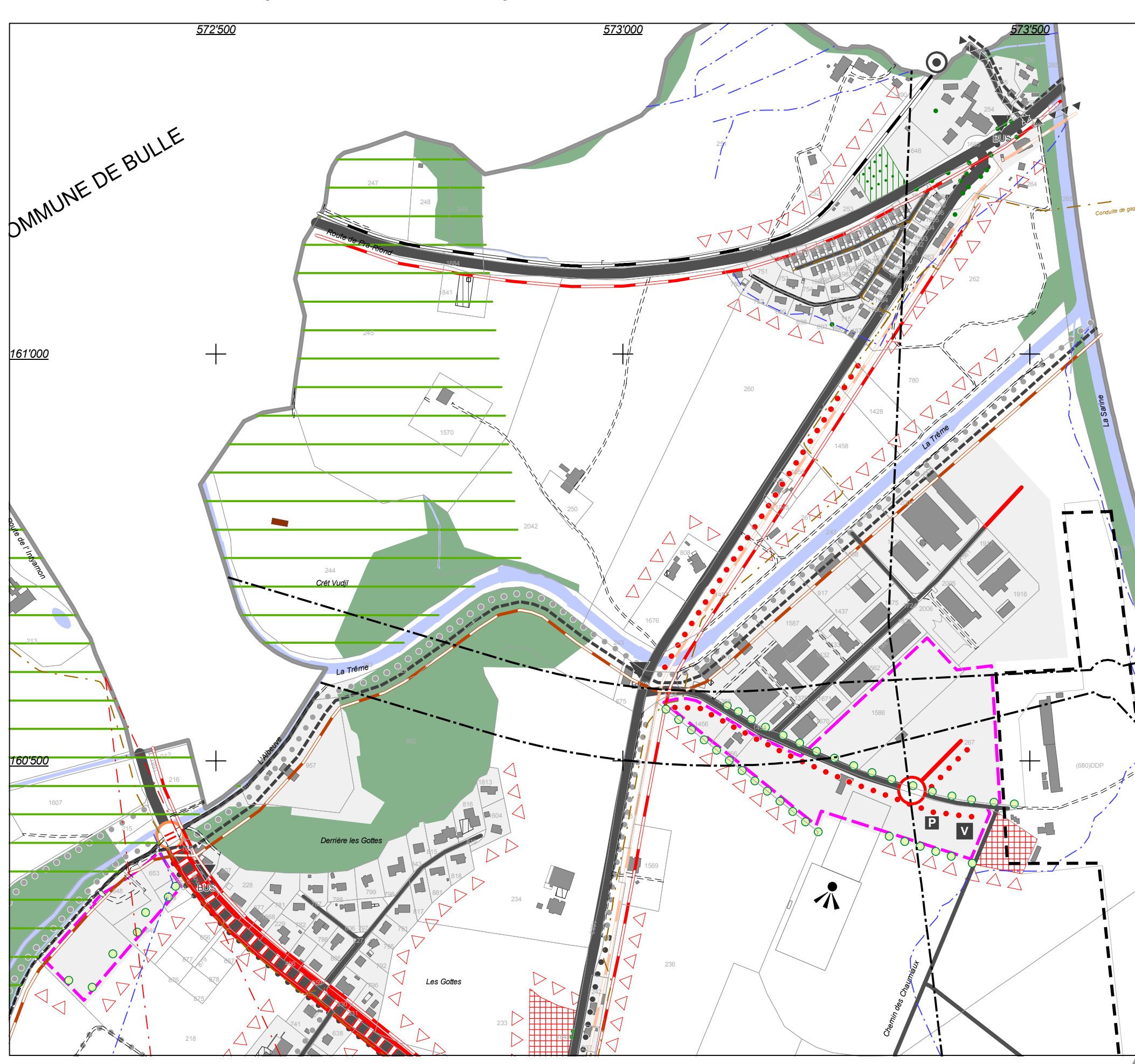
SECTEUR MOLESON VILLAGE - Ech. 1/5'000



SECTEUR DE LA CITE - Ech. 1/2'500



SECTEUR EPAGNY/BROC - Ech. 1/5'000



SECTEUR PRINGY/GRUYERES/EPAGNY
Ech. 1/5'000

